

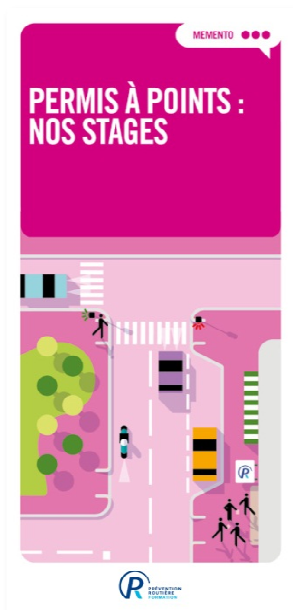
Communiqué de presse

Paris, le 7 février 2013

Permis à Points : nos stages !

Le nouveau dépliant de l'association Prévention Routière Formation aborde tout ce qu'il faut savoir sur le permis à points et les stages de récupération de points

Parce qu'il est important de ne pas attendre d'avoir perdu tous les points de son permis de conduire pour se renseigner sur leur récupération, l'association Prévention Routière Formation édite **un nouveau dépliant d'information et de prévention sur le thème du permis à points et des stages.**



A partir de quand et comment sont retirés les points ? Comment connaître son solde de points ? Quel est le barème des retraits de points ? Comment reconstituer son capital ? Et que se passe-t-il en cas de perte de l'intégralité des points du permis de conduire ?

Autant de questions que l'on peut être amené à se poser, parce que le permis évolue et qu'il est parfois difficile de s'y retrouver. A la fois simple et clair, ce nouveau dépliant propose aux usagers de la route toutes les réponses à ces questions et des informations sur les stages de récupération de points dispensés par l'association Prévention Routière Formation : durée, contenu, nombre de points récupérés, centres de formation ...

Ce dépliant est disponible gratuitement sur demande **auprès des comités départementaux de l'association Prévention Routière** et **téléchargeable directement sur le site www.preventionroutiere.asso.fr**

L'association Prévention Routière Formation a été créée par l'association Prévention Routière, reconnue d'utilité publique. Ses 111 centres répartis sur tout le territoire français sont agréés par les services préfectoraux. Un large choix de dates de stages de récupération de points y est proposé, ainsi qu'un accueil personnalisé et des informations de qualité.

Au programme des stages : la volonté de favoriser le changement vers une conduite plus responsable, de permettre aux participants de s'exprimer et d'échanger avec le groupe sans culpabilisation (témoignages des stagiaires, ateliers de réflexion, interventions techniques des animateurs). Les stages s'effectuent sur une durée de deux jours consécutifs et sont animés par un binôme d'experts : un moniteur d'auto-école et un psychologue, agréés par le Ministère en charge de la sécurité routière.

Pour en savoir plus ou s'inscrire à un stage de récupération de points proposé par l'association :

www.recuperation-points-permis.org ou composer le

0970 809 088
Numéro non surtaxé

Contact presse

Sophy Sainten

Tél. : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

s.sainten@preventionroutiere.asso.fr